

Livret du participant

LA REGULATION DES CREATIVE COMMONS SCIENTIFIQUES SELON LES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION. « D'OU VENONS-NOUS ? QUE SOMMES-NOUS ? OU ALLONS-NOUS ? »

DANS CE LIVRET

- 1 Message de la Direction du BETA
- 1 Message de la Présidence de la
Manifestation
- 2 Conférence inaugurale
- 4 Session 1
- 6 Session 2
- 9 Session 3
- 11 Conclusion de la manifestation
- 11 Appel à contributions

Message de la Direction du BETA

Les communs scientifiques occupent une place centrale dans nos systèmes économiques modernes basés sur l'innovation. Pour beaucoup, c'est de la science que viendra la solution aux nombreux défis sociétaux auxquels nous faisons face. Pourtant, leur mode de fonctionnement, les promesses qu'ils nous réservent mais aussi les risques qui pèsent sur eux, restent encore largement mal compris. C'est tout l'intérêt de cette manifestation que de chercher à améliorer notre connaissance des communs scientifiques et de leur place au sein de nos sociétés. Au-delà de l'importance du sujet de recherche, le BETA se réjouit de soutenir cette manifestation car elle s'inscrit parfaitement dans la volonté de notre laboratoire de favoriser le décroisement entre les disciplines de recherche et de soutenir les échanges entre le monde académique et les acteurs sociaux-économiques. Nous vous souhaitons une journée de réflexion et d'échanges riche et stimulante.

**Pr. Agnès Gramain, Directrice adjointe du BETA
& Pr. Julien Pénin, Directeur du BETA**

Message de la Présidence de la Manifestation

C'est avec un sincère plaisir que nous vous accueillons à cette manifestation scientifique à l'Université de Lorraine. Nous avons choisi d'instruire cette thématique, car elle correspond à une évolution forte de la société, à savoir l'accroissement des collaborations entre le monde socio-économique et les chercheurs pour davantage développer l'innovation non seulement technologique, mais aussi managériale, entrepreneuriale, sociale. A ce jour, la thématique est abordée de manière parcellaire par plusieurs disciplines scientifiques, notamment l'économie, la gestion et le droit, sans que ne soit proposée une réflexion englobant et synthétisant ces différents points de vue. L'objectif de la journée est dès lors de contribuer à la construction d'une réflexion pluridisciplinaire articulant des éléments de réponse complémentaires aux différentes questions que se posent tous les acteurs concernés (chercheurs, entrepreneurs, laboratoires privés et publics, pouvoirs publics).

Nous vous souhaitons de pleinement profiter des réflexions menées par les dix experts invités pour mieux comprendre le passé, le présent et le futur des *creative commons* scientifiques.

**Pr. Sophie Harnay & Pr. Bérandère L. Szostak
Université de Lorraine, BETA**

*Une thématique
originale maillant
le regard d'experts
en droit, économie
et gestion.*



Danièle Bourcier, Université Paris II Panthéon-Assas, Directrice émérite au CNRS, Responsable scientifique Creative Commons France.

Conférence inaugurale

Directrice de recherche au CERSA (CNRS/Paris II), elle est membre de la commission de réflexion sur l'éthique du numérique (CERNA-ALLISTENE). Elle a travaillé sur l'éthique de l'intelligence artificielle et sur le partage des données au sein du comité d'éthique des sciences du CNRS (COMETS).

Docteur d'Etat en droit public, elle travaille sur l'évolution de l'Open science, de l'Open data en relation avec le droit d'auteur et enseigne sur les thèmes de la gouvernance, du droit et des technologies. Elle est également responsable scientifique du projet Creative Commons France et vice-présidente de l'Association Française de Science des Systèmes (AFSCET).

Derniers ouvrages et articles publiés :

- « Les algorithmes sont-ils le nouveau langage de l'administration ? » (avec Primavera de Filippi), in *Lectures critiques du code des relations entre le public et l'administration*, G. Koubi, L. Cluzel-Metayer, W. Tamzini (eds), LGDJ, Paris, 2018.
- *Comprendre les licences Creative Commons 4.0 en français* (avec Batoul Betty Merhi), OIF, 2018.
www.francophonie.org/IMG/pdf/guide-licence4-web.pdf
- *C'est quoi la sérendipité. 80 découvertes dues au hasard qui ont bouleversé le cours de l'histoire*, Danièle Bourcier & Pek Van Anandel, Le Courrier du Livre, 2017.
- *Big data & Open data : nouveaux défis pour la vie privée*, D. Bourcier et P.de Filippi (éds), Paris, Mare & Martin, 2016.
- *International Commons at the digital age La création en partage* (avec Mélanie Dulong de Rosnay) Paris, Romillat, 2004.



D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?

Paul Gauguin (1897-1898)

Creative Commons France

Le projet Creative Commons a été lancé en France en 2003 par Danièle Bourcier et Mélanie Dulong De Rosnay à la suite d'une conférence de Lawrence Lessig à Paris. Danièle Bourcier propose alors que le projet Creative Commons soit hébergé par le CERSA / CNRS qui devient alors l'entité officielle affiliée CC en France.

Conférence inaugurale

Les missions de *Creative Commons* France comprennent :

- (1) la traduction et l'adaptation au droit français des licences,
- (2) la traduction d'autres documents d'information,
- (3) la participation à des projets de recherche,
- (4) la collaboration avec *Creative Commons* HQ et les autres institutions affiliées,
- (5) la participation à des communautés d'utilisateurs,
- (6) la sensibilisation et la formation des institutions,
- (7) les réponses aux questions des utilisateurs,
- (8) la communication avec le public pour faciliter l'usage des licences, faire remonter les questions et élaborer des solutions communes à *Creative Commons*.

[source : <https://creativecommons.fr>]

« Faire des communs scientifiques. Expériences, enjeux. »

La problématique du « faire » est fondamentale dans la recherche sur les communs. C'est pourquoi entre l'Etat et le marché, les communs intéressent le champ du politique : le chercheur ou le citoyen peuvent s'autoriser à *faire*, puis à *comprendre* comment peut émerger une société.

Les communs ont d'abord été matériels : ils se sont constitués autour du partage de la terre, ou de l'eau. On parle moins des communs nés grâce à Internet. Pourtant les communs numériques, c'est-à-dire les *pools d'œuvres de création*, qui se sont constitués grâce au numérique, sont devenus aujourd'hui un observatoire du faire en commun/faire des communs.

Le sommet mondial 2018 *Creative Commons* (CC) a marqué une étape importante pour la connaissance métrique de ces Communs : le rapport *State of the Commons* est le baromètre de la communauté mondiale qui travaille à la collaboration, à la créativité, à l'innovation et à l'accès au savoir. Les communs continuent de croître, avec un nombre total de licences CC de 1,4 milliard en 2017, et l'utilisation accrue de licences qui invitent au *remix*, à l'utilisation commerciale et à la collaboration, soit jusqu'à 65% du contenu partagé.

« Faire » des communs *scientifiques* est une nouvelle étape dans la construction de communs du savoir. A l'heure de l'Open science, l'utilisation des licences CC est devenue un paramètre nécessaire pour à la fois inciter au partage du travail scientifique et protéger la communauté des chercheurs qui y participe.

Après avoir décrit la part de communs dans le monde du savoir et de la création, je me focaliserai sur les Communs scientifiques qui se déclinent de diverses façons : non seulement la mise en commun de méthodes, de plateformes et bien sûr de licences (comme *Creative Commons*), mais aussi le partage des résultats sous forme d'images, d'articles, de données ou de bases de données. Quelles sont les résistances au « data sharing » ? Quelles frontières artificielles sont créées avec le droit d'auteur ? Comment les licences *Creative Commons* sont-elles devenues indispensables dans un monde ouvert pour protéger le travail de la communauté scientifique ?

Session 1 – D'où venons-nous?

Présidence: *Thierry Burger-Helmchen, Professeur des Universités, Université de Strasbourg, BETA.*

Intervention 1 : Agnès Robin

Agnès Robin est Maître de Conférences HDR en Droit privé à l'Université de Montpellier. Elle dirige l'Equipe de recherche Créations Immatérielles et Droit (ERCIM - UMR 5815) et le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et TIC (Faculté de droit de Montpellier).

Son activité scientifique est orientée selon trois axes :

- (1) Droit de la propriété intellectuelle ;
- (2) Droit de la recherche et de l'innovation ;
- (3) Droit du numérique (droit des TIC, droit de l'internet).

Elle pilote le projet interdisciplinaire *CommonData* sous l'égide de la MSH-Sud, Agropolis Fondation, LabEx Numev, Université de Montpellier, CNRS.



***D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?***

Paul Gauguin (1897-1898)

« La production des connaissances scientifiques : pratiques et enjeux juridiques. »

La production des connaissances scientifiques est soumise à une évolution dont l'ampleur reste encore à mesurer. La révolution numérique a induit des possibilités de collaboration et d'échange inédites, transcendant le plus souvent les champs disciplinaires et favorisant le décloisonnement institutionnel. La réflexion menée par le juriste relève tout à la fois de l'observation des pratiques et de l'analyse de la loi, elle-même complétée par la jurisprudence.

La connaissance de la pratique juridique dans le domaine scientifique et de l'innovation (droit de l'innovation et de la recherche) montre que, bien que s'insérant dans un modèle de collaboration et de transfert, les pratiques traditionnelles demeurent fondées sur le modèle de l'exclusivité, ce que ne dément pas le droit en vigueur.

Face à d'autres types de pratiques (plus intégrées), l'échange et le partage doivent aujourd'hui cependant s'appuyer sur des techniques contractuelles qui tiennent compte de la mise en commun des ressources et de la co-construction des connaissances scientifiques.

Intervention 2 : Claudine Gay

Claudine Gay est Maître de Conférences à l'IUT Lumière de l'Université Lyon 2. Elle est chercheur au laboratoire TRIANGLE (UMR CNRS 5206), membre du pôle de Recherche transfert et innovation (RTI) de l'IUT Lumière, spécialisé en recherche opérationnelle, transfert de connaissances et technologies et ingénierie de l'alternance. Elle enseigne la stratégie d'entreprise, l'économie et le management de l'innovation. Elle étudie, en particulier, les dynamiques territoriales de l'innovation et les stratégies de propriété intellectuelle des entreprises. Pour ce faire, elle développe une approche pluridisciplinaire, entre l'économie et la gestion.

« L'approche des communs en recherche : quelle utilité ? Quelles perspectives ? »

Produisant des informations et des connaissances ayant pour vocation d'être publiées et diffusées, la recherche s'appuie sur des inputs et elle produit des outputs qui sont, par « nature » collectifs selon la typologie de classification des biens issue des travaux de Samuelson et Musgrave. La recherche entre donc, traditionnellement, dans la catégorie des biens pour lesquels le marché est pris en défaut. Les solutions traditionnellement évoquées sont :

- (1) faire de la recherche un bien privatif, en utilisant les *enclosures* techniques ou juridiques, en l'occurrence les droits de propriété intellectuelle, pour limiter les externalités de connaissances ou
- (2) faire de la recherche un bien public, confiant à l'Etat son financement et sa gestion.

Sous l'influence conjointe des pratiques de l'*open access* et de l'application de la théorie d'Elinor Ostrom aux biens informationnels et à la connaissance, la gouvernance des communs propose de nouvelles pistes pour la gestion de la recherche. L'objectif de cette présentation est de questionner l'application de l'approche des communs aux activités de recherche.

Il s'agira d'abord de s'interroger sur les apports et limites de cette application. Au-delà des questions de diffusion des résultats de la recherche, il s'agira d'abord de s'interroger sur le processus de production lui-même sur deux points en particulier. Premièrement, qui participe à la création des communs scientifiques ? Le principe des communs présente-t-il des perspectives d'une recherche plus inclusive, ouverte aux différentes parties prenantes ? Deuxièmement, quelle est la dynamique collective des communs scientifiques ? Les communs n'existent que si une communauté concernée les développe, les préserve, en assure le renouvellement etc. Est-ce que le principe des communs permet un comportement plus collaboratif des chercheurs et une gestion plus collective de la recherche ? La recherche peut-elle avoir, par ce prisme, un caractère plus délibératif ?

Il s'agira ensuite d'imaginer ce que pourrait être une recherche réellement gouvernée par les communs, facilitant une plus grande collaboration, tirant notamment des leçons des travaux d'Elinor Ostrom sur les règles de bonne gestion des communs. A l'issue de cette réflexion, il s'agira de questionner la compatibilité de la gouvernance des communs avec les tendances actuelles de la gestion des ressources humaines et des pratiques du travail des chercheurs.



**D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?**

Paul Gauguin (1897-1898)

Intervention 3 : Julien Pénin

Julien Pénin est Professeur en Sciences Economiques à l'Université de Strasbourg et directeur du Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA). Ses recherches portent sur l'innovation ouverte et ses liens avec la propriété intellectuelle, le brevet d'invention notamment. Il enseigne l'économie et la gestion de l'innovation et de la propriété intellectuelle à la faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Strasbourg.

« La constitution de la science comme espace commun et ses remises en cause »

L'objectif de l'intervention est de revenir sur la création du système scientifique appelé "open science" depuis la seconde guerre mondiale, sur ses objectifs, son fonctionnement, ses limites ainsi que les évolutions récentes qui le remettent en cause. Il s'agit d'ouvrir le débat sur le rôle des communs scientifiques, sur les menaces qui pèsent sur lui mais également sur les opportunités. Nous insisterons notamment sur l'importance de la circulation rapide et libre des connaissances scientifiques produites mais aussi sur les conséquences de l'objectif croissant de valorisation économique à court terme de ces connaissances. Enfin, nous discuterons des conséquences du brevetage des inventions académiques.

Session 2 – Que sommes-nous?

Présidence : *David Desmarchelier, Maître de Conférences, Université de Lorraine, BETA.*

Intervention 4 : Nicolas Jullien

Nicolas Jullien est enseignant-chercheur à l'IMT Atlantique et membre du laboratoire LEGO. Il est directeur scientifique de M@rsouin, le réseau breton de recherche en sciences humaines et sociales sur la société numérique et l'innovation. Sa recherche principale se place dans le cadre de l'innovation ouverte. Elle s'intéresse aux interactions entre les institutions marchandes et la production collective non marchande (comme le logiciel libre, Wikipedia): organisation de la production de communs numériques, impact sur l'organisation économique et sur l'organisation du travail.



*D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?*

Paul Gauguin (1897-1898)

« Jusqu'à quel point un commun doit-il être fermé pour réussir ? »

Le modèle d'Ostrom fait souvent référence pour étudier les communs physiques, mais malgré une proposition en ce sens (Hess et Ostrom 2006), sa transposition au numérique prête toujours à débat. On peut notamment s'interroger sur la règle numéro 1 de la réussite des communs, qui est de proposer des frontières claires au groupe qui doit bénéficier du commun (contrairement à ceux qui ne font pas partie du groupe), permettant la transformation en un bien de club.

En s'appuyant sur l'exemple de Wikipédia, la présentation discutera d'une part de la différence entre communs et bien public, dans les projets numériques de création de connaissance, d'autre part des règles de régulation d'accès au commun, qui permettent d'en définir la frontière, mais aussi de réguler sa hauteur, qui évolue au cours du projet.

Sur cette base, on analysera les bénéfices associés au fait de participer au commun, le fait que cette participation soit d'abord celle de personnes ayant un comportement du type *homo economicus*, et comment cette participation génère un bien public. On discutera également du profil des participants à ces communs, du rôle de la technostucture et des *policy makers* pour assurer le succès du projet.

Intervention 5 : Jaele Bechis

Jaele Bechis est doctorante en Sciences Economiques à l'Université de Lorraine, au sein du laboratoire BETA. Diplômée en droit (Master 2 Université de Turin) et en économie (Master 2 EHESS – Université Paris Nanterre), ses thématiques de recherche portent sur la régulation des institutions du marché de la connaissance scientifique, et notamment sur le rôle du droit d'auteur à l'ère numérique.

« Quelle gestion commune du savoir scientifique à l'ère numérique ? De la régulation ascendante des creative commons aux rigidités structurelles de la communauté scientifique. »

La numérisation de l'information et la naissance du mouvement de l'accès ouvert au savoir (l'*Open Access*) ont légitimé la communauté scientifique à envisager la constitution du bien commun de la connaissance, à travers la reformulation du modèle traditionnel de diffusion du savoir.



*D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?*

Paul Gauguin (1897-1898)

La régulation ascendante des *Creative Commons* scientifiques vise à une centralisation de la gestion de la diffusion et de la réutilisation du savoir au sein de la communauté scientifique, dont le pouvoir était limité auparavant par les maisons d'édition, à travers la monopolisation du droit d'auteur.

Si la création des licences *Creative Commons* est l'étape préalable pour promouvoir une organisation plus efficace de la circulation du savoir scientifique à l'ère du numérique, elle n'est pas suffisante pour assurer une gestion en commun de la ressource. L'absence de concertation parmi les différentes institutions qui assurent le fonctionnement de la communauté scientifique, en tant que producteur et intermédiaire du savoir, sont potentiellement porteuses d'une nouvelle « tragédie des communs ».

Intervention 6 : Véronique Schaeffer

Véronique Schaeffer est Maître de conférences HDR en Sciences de Gestion à l'Université de Strasbourg. Elle est membre du BETA. Ses recherches portent notamment sur les collaborations entre universités et entreprises, les stratégies de coopération des grandes entreprises innovantes et les écosystèmes entrepreneuriaux.

« Les accords de transfert de matériel scientifique : une menace pour la science ouverte ou un outil de collaboration ? »

La dynamique de la création de connaissances au sein de la recherche académique repose sur un comportement collaboratif des chercheurs et sur le partage du matériel et des données scientifiques qu'ils utilisent pour produire leurs résultats. Afin de préserver la valeur commerciale des matériels scientifiques, leur transfert est de plus en plus contrôlé par des accords de transfert de matériel (ATM). Cette recherche se focalise sur l'impact des ATM sur la dynamique de la science et traite deux questions :

- (1) La présence d'un industriel est-elle associée à des restrictions accrues dans les ATM ?
- (2) Les ATM entre académiques constituent-ils des entraves à la dynamique de la science ouverte ?

La recherche se fonde sur l'analyse des clauses contenues dans 171 ATM signés par deux grandes universités françaises. Elle montre que la présence d'un industriel n'est pas associée à des restrictions accrues. Elle établit une typologie des ATM entre chercheurs académiques et montre qu'ils favorisent la collaboration entre scientifiques dans différents contextes.



*D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?*

Paul Gauguin (1897-1898)

Session 3 – Où allons-nous?

Présidence: *Marianna Epicoco, Maître de Conférences,
Université de Lorraine, BETA.*

Intervention 7 : Marc Fréchet

Marc Fréchet est Professeur en Sciences de Gestion à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et actuellement Directeur Adjoint du laboratoire Coactis (EA4161). Ses thèmes de recherche portent sur l'innovation et l'utilisation du droit par les entreprises. Il porte notamment une attention particulière à l'utilisation des instruments juridiques, comme le contrat, par les organisations.

« Les licences creative commons, nouveaux répertoires de connaissance pour les organisations ? »

Les *creative commons* proposent une nouvelle manière d'aborder le droit d'auteur. Alors que ce droit est normalement d'application automatique, les licences *creative commons* proposent un aménagement donné *ex ante* afin de faciliter une utilisation par les tiers, selon une orientation voulue par l'auteur. L'une des questions est alors de savoir si le corps de règles établi atteindra les objectifs que se sont assignés non seulement l'auteur, mais aussi les autres utilisateurs, ceci dans un contexte scientifique.

De ce point de vue, les licences de *creative commons* apparaîtront clairement comme des répertoires de connaissance sur la manière de coopérer et de partager le savoir. A la différence toutefois de ce qui peut être identifié dans les contrats de l'entreprise, le locus de capitalisation sera extérieur aux utilisateurs. Dans le même temps, l'apprentissage incorporé aux licences en question n'est pas diffus mais bien contrôlé par une organisation. Il s'agit donc d'une forme d'apprentissage du fait d'autrui (*vicarious learning*).

Du point de vue des entreprises, la question prolonge donc le thème de l'innovation ouverte, et celui des nécessaires dotations en compétences afin de tirer parti de l'environnement. Elle induit des considérations spécifiques pour le scientifique qui entend partager voire, intégrer ses connaissances dans un projet entrepreneurial.



**D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?**

Paul Gauguin (1897-1898)

Intervention 8 : Claire Brossaud

Claire Brossaud est sociologue, chercheuse associée EVS-LAURE (UMR 5600) à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon. Elle s'intéresse à la ville numérique, aux communs urbains et aux communs de la connaissance. En temps de membre de l'association VECAM, elle a contribué à la dynamique internationale, nationale et locale des communs. Elle a également co-fondé à Lyon le laboratoire d'expérimentation Coexistence (sciences en communs).

« Communs scientifiques : vers une nouvelle fabrique des savoirs ? »

La communication a pour objectif de montrer comment la perspective des communs scientifiques peut être amenée à transformer les conditions de production (et non seulement de diffusion) de la recherche. Elle s'appuiera sur une expérimentation en cours visant à créer un tiers lieu scientifique basé à Lyon. Nous mentionnerons dans un premier temps comment ce projet s'appuie sur la critique sociale des *enclosures* de la connaissance qui est au fondement du renouveau des communs. Nous expliquerons ensuite comment les communs scientifiques peuvent être situés au croisement de sciences citoyennes et de *l'open science*. Puis, nous examinerons leurs conditions de possibilité en s'appuyant notamment sur les travaux E. Oström. Ainsi nous serons attentifs à ce qui relève de la « ressource informationnelle », de la « communauté » et de la « gouvernance » dans la production de communs scientifiques.



**D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?**

Paul Gauguin (1897-1898)

Intervention 9 : Pascal Corbel

Pascal Corbel est Professeur en Sciences de Gestion à l'Université Paris-Sud. Il mène des recherches sur le management de l'innovation et en particulier sur les stratégies de propriété intellectuelle. Il s'est entre autres intéressé, dans ce cadre, aux relations entre laboratoires publics et industrie. Au niveau pratique, il a assuré des fonctions de Vice-président relations entreprises dans deux universités et, bien que jamais en charge directement de la valorisation, a pu participer à de nombreuses discussions et décisions liées à ces sujets.

« Concilier valorisation de la recherche et open science : des buts irréconciliables ? »

Depuis les années 1980, il existe une pression croissante sur les institutions scientifiques pour favoriser la transformation en innovations des inventions et découvertes scientifiques réalisées dans les laboratoires. Le monde de la science, lui, a toujours fonctionné sur la base d'une diffusion libre des résultats de recherche. L'un des paradoxes actuels est que les moyens techniques permettent une diffusion des résultats plus rapide que jamais, mais que la combinaison de ces nouvelles technologies et du modèle d'affaires des éditeurs traditionnels a conduit à une augmentation sans précédent du coût de l'accès à l'information. D'où l'émergence d'une forte remise en cause du système traditionnel d'édition qui remet la libre diffusion et utilisation des résultats au centre des débats.

Mais on se heurte alors à un autre paradoxe : la libre circulation des résultats scientifiques n'est pas toujours le meilleur moyen d'en assurer l'utilisation la plus large possible. Les investissements nécessaires à leur transformation en innovations peuvent nécessiter une protection de la propriété intellectuelle associée.

La présentation aura ainsi pour but d'explicitier les fondements de ces tensions paradoxales et les problèmes managériaux qu'elles impliquent et d'esquisser quelques pistes pour les gérer.



**D'où venons-nous ?
Que sommes-nous ?
Où allons-nous ?**

Paul Gauguin (1877-1898)

Conclusion de la manifestation

Présidence: *Sophie Harnay, Professeur en Sciences Economiques, Université de Lorraine, BETA, et Bérangère L. Szostak, Professeur en Sciences de Gestion, Université de Lorraine, BETA.*

Appel à contributions

Numéro spécial dans la revue *Innovations (REMI / JIEM)* (CNRS #4) en français et en anglais.

Rédacteurs en chef invités: S. Harnay (Université de Lorraine, BETA), B.L. Szostak (Université de Lorraine, BETA), P. Cohendet (HEC Montréal, Mosaic).

Dates importantes:

- Envoi des articles (version 1) : avril 2019.
- Réception des articles modifiés : novembre 2019.
- Parution du numéro spécial : premier semestre 2020.

Lien web : <http://innovations.caim.info>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

FONDATION_NIT



LA REGULATION DES CREATIVE COMMONS SCIENTIFIQUES
SELON LES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION.
« D'OU VENONS-NOUS ? QUE SOMMES-NOUS ? OU ALLONS-NOUS ? »



D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?
Paul Gauguin (1897-1898)



BETA
Bureau
d'économie
théorique
et appliquée

Site web : <http://www.beta-umr7522.fr/>
Nous suivre sur Twitter: [@beta_economics](https://twitter.com/beta_economics)

Contacts :

Sophie Harnay,
sophie.harnay@univ-lorraine.fr
Bérangère L. Szostak,
berangere.szostak@univ-lorraine.fr